



## Procédure prescrite par la faute de mon avocat que faire ?

Par **Arthur222**, le **15/05/2012** à **01:11**

Bonjour,rrnrnJ'ai remis les dossiers concernant une affaire deux mois avant que celle-ci ne soit prescrite et mon avocat l'a déposé en retard et m'a fait dépenser de l'argent pour rien car le dossier était prescrit par sa faute et aujourd'hui il m'accuse moi d'avoir été trop lent à réagir. (j'ai la preuve que je lui ai envoyé le dossier ainsi que l'argent avant la prescription de celle-ci). Cette affaire concerne une maison qui avais pleins de défauts de construction qui ne se sont vus qu'au fil de quelques années.rnrnEn résumé, l'avocat a oublié d'envoyer les documents à temps et a laissé prescrire la procédure. Que dois-je faire ?rnrnMerci beaucoup pour votre aide.

Par **mumu2001**, le **22/07/2012** à **00:32**

Bonjour a vous,rnj' ai le meme probleme je ne peux plus faire appel mon avocat n aurai pas etait prevenu (selon lui) de l audience prévue en novembre 2011 moi non plus donc, et je recois de mon avocat récemment le jugement rendu en décembre 2012 qui me précise que le dossier est cloturé, le délai d appel étant d' un mois...quel recours puis-je avoir? Aidez moi svp